

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 006-1725/09/CC

■ Parking Verdun à la Ciotat - Approbation de la nouvelle grille tarifaire et du règlement d'exploitation
DITRA 09/4011/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application de l'article L 5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole se substitue dans tous les droits et obligations des communes dans l'exercice de l'exploitation des parcs de stationnement transférés.

A ce titre, il incombe à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de définir les tarifs applicables aux parcs de stationnement exploités en régie.

Les tarifs en vigueur au parking Verdun de la Ciotat n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2006, nonobstant les nombreux travaux de réhabilitation et d'entretien effectués depuis plusieurs années par MPM. Aujourd'hui, les recettes ne couvrent plus les charges.

En outre, la ville de la Ciotat a récemment relevé le prix de l'heure de stationnement sur la voirie (horodateurs) et deux nouveaux parkings communautaires, Vieux-Port et Centre, viennent d'ouvrir leurs portes proposant des tarifs nettement supérieurs à ceux pratiqués au parking Verdun. Aussi et dans le cadre d'une volonté d'harmonisation tarifaire, il est proposé une augmentation de 20% des tarifs appliqués au parking Verdun.

Enfin, il est opportun d'amender le règlement d'exploitation du parking de Verdun en tenant compte, d'une part de l'évolution de son mode de gestion et d'autre part du changement de nombreux équipements tel que le matériel de péage.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° TRA 1/982/CC du 22 décembre 2005.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de modifier la grille tarifaire du parking Verdun afin de procéder à l'harmonisation des tarifs des parkings communautaires ouverts récemment et du stationnement sur voirie (horodateurs) ;
- Qu'il convient d'amender le règlement d'exploitation du parking de Verdun à la Ciotat en tenant compte de l'évolution des équipements déployés (matériel de péage notamment) tout en précisant son mode de gestion.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la grille tarifaire suivante :

- Horaires :

DUREE	TARIFS (euros)	TARIFS CUMULES (euros)
1 ^{ère} demi-heure	gratuite	
1 ^{ère} heure	1,20	1,20
2 ^{ème} heure	1,10	2,30
3 ^{ème} heure	1,10	3,40
4 ^{ème} heure	1,10	4,50
5 ^{ème} heure	1,00	5,50
6 ^{ème} heure	1,00	6,50
7 ^{ème} heure	1,00	7,50
8 ^{ème} heure	0,50	8,00
9 ^{ème} heure	0,50	8,50
10 ^{ème} heure	0,50	9,00
11 ^{ème} heure	0,50	9,50
12 ^{ème} heure	0,50	10,00
13 ^{ème} heure	0,50	10,50
14 ^{ème} heure	0,50	11,00
Journée	15,00	15,00

Ticket perdu : 15 euros

- Abonnements :
 - Mensuel : 50 euros
 - Semestriel : 270 euros
 - Annuel : 504 euros
 - Carte perdue : 20 euros
- Forfaits touristiques :
 - 3 jours : 20 euros
 - 1 semaine : 25 euros
 - 15 jours : 35 euros
 - Au-delà de 15 jours : 5 euros par jour supplémentaire.
- Manifestations :
10 euros par jour et par place en fonction des disponibilités.

Article 2 :

Est approuvé le règlement d'exploitation ci-annexé à la présente délibération.

Article 3 :

Les tarifs et le règlement d'exploitation entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010.

Article 4 :

Les recettes sont inscrites au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
Sous Politique : A430 - Fonction : 822 - Nature : 70321.

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI